A St Just le 6 novembre 2026.

Accord PP : il ne faut pas y toucher !



Une première réunion de négociation de notre accord **P**rime de **P**erformance (**PP**) s'est tenue vendredi 6 novembre 2026. Si notre accord actuel est valable jusqu'au 31 décembre 2027, la volonté de la **CGT** DS Smith St Just était de démarrer ces négociations au plus tôt afin de ne pas se retrouver comme en 2016 avec une annonce de vouloir le modifier et peu de temps pour négocier.

La **CGT** DS Smith St Just a donc pris le temps de bien écouter les arguments de la direction qui a la volonté de transformer cet accord pour se calquer sur l'ensemble des sites de DS Smith qui ont un accord bien différent. **Ce qui choque, c'est que si notre accord est bien plus valable que celui des autres sites qui sont plafonnés à 2500€ maximum, il faudra le raboter pour s'harmoniser avec le groupe, cependant, quand les accords des autres sites sont plus favorables, la direction refuse de faire des comparaisons. Notre organisation syndicale refuse ces positions à géométrie variable !**

La direction souhaite-t-elle faire de nous

Des travailleuses et des travailleurs précaires ?

Visiblement, la **direction fait un trouble obsessionnel compulsif de cet accord** qui doit visiblement hanter ses nuits, **peut-être en fait-elle des cauchemars**. **Pourquoi toucher un accord historique du site qui est bénéfique à l'ensemble des salarié.es mais aussi à la direction**.

Beaucoup de questions gravitent autour de cet accord PP qui est le fruit de négociations qui date des années 1980 et que les générations n'ont eu de cesse de le faire évoluer dans le temps afin qu'il colle au plus près des réalités du terrain.

La **CGT** DS Smith St Just a longuement rappelé que les salarié.es étaient particulièrement attaché.es à cet accord **PP** et ne voulaient pas que la direction y touche.

C'est donc tout naturellement que notre organisation a fait la proposition suivante : l'accord PP est encore valable jusqu'au 31 décembre 2027, c'était un accord de deux ans contre trois auparavant. Elle propose donc de resigner un accord dans les conditions actuelles de la PP d'ici le 31 décembre 2027 pour une durée de quatre ans pour garantir nos cycles de trois ans ce qui garantira la PP jusqu'au 31 décembre 2031.

La **CGT** DS Smith St Just n'a pas d'autres mandats et n'en n'aura pas d'autres. Notre organisation syndicale attend **un retour de la direction pour le vendredi 13 novembre 2026, à l'issue de cette date, la direction devra assumer !**

Notre revendication est donc simple, patron, ne touche pas à la PP !

Jusqu'à ce que la direction réponde favorablement à nos revendications,

La CGT DS Smith St Just appelle les salarié.es

À faire la grève de toutes les heures supplémentaires !

La CGT DS Smith St Just.


M. MIETTE,
Si vous touchez à la PP,
On va mettre des palettes
dans votre vie !!!!!